

monton-Ouest, je pourrais dire que les derniers mots, qui prévoient l'expiration de la loi le 31 décembre 1978, sont insuffisants parce qu'en fait, une autre disposition du bill prévoit une prorogation, par voie d'un décret du conseil que la Chambre approuvera ou rejettera. Il s'agit donc là, monsieur l'Orateur, d'une question d'ordre très technique. J'ajouterai que le bill n'outrepasse pas les limites de la recommandation royale.

M. l'Orateur: Comme d'habitude, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé une question très intéressante. L'emploi des mots «de quatre ans au maximum» dans l'article 26(2) sont peut-être la solution. En tout cas, je propose de la soumettre à un examen. A mon avis, ce qui semble être un pouvoir d'après l'article 26(2) est en conflit avec celui en vertu duquel la loi expirera le 31 décembre 1978, alors, puisque le pouvoir accordé d'après l'article 26(2) n'est pas le pouvoir de nommer pour quatre ans mais pour un mandat «de quatre ans au maximum», il se peut, à la réflexion, que l'article 26(2) soit limité par l'article 46, relatif à l'expiration de la loi. Je vais tout de même me renseigner sur cette question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT LA RESTRICTION DES MARGES
BÉNÉFICIAIRES, DES PRIX, DES DIVIDENDES ET DES
RÉMUNÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 octobre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-73, tendant à restreindre les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

● (1520)

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le présent débat est l'un des plus importants auxquels il m'ait été donné de participer depuis mon entrée au Parlement. C'est en effet une mesure qui peut être lourde de conséquences. C'est sans doute la loi la plus sérieuse que la Chambre ait eu à étudier depuis la seconde guerre mondiale.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le leader du gouvernement à la Chambre répondre à un député au cours de la période des questions qu'il était possible d'accélérer l'adoption de cette mesure. Quand une loi peut avoir autant de conséquences pour la population canadienne, il me semble qu'on devrait en débattre à fond aux Communes et au Parlement. Le rôle du Parlement est justement d'examiner à fond les lois présentées par le gouvernement, surtout les mesures de cette gravité afin d'étudier leurs ramifications et pour que nous puissions adopter la meilleure loi possible.

J'aimerais dire au leader du gouvernement à la Chambre que, s'il désire sincèrement faire adopter ce bill rapidement, il devrait donner certaines directives au whip de son parti. Je remarque que les ministériels ont été aussi nombreux, sinon plus, que les députés des autres partis à prendre la parole au sujet de cette mesure. Je laisse à ceux qui écoutent le soin de juger leurs déclarations. Néan-

Loi anti-inflation

moins, de nombreux ministériels ont pris part au débat et ils ont été certainement plus nombreux que les députés de notre côté. Nous ne voulons pas retarder l'adoption de cette mesure. Nous essayons en toute sincérité et en toute honnêteté de signaler à l'attention du gouvernement certaines lacunes et certains défauts que nous constatons dans le bill.

Je crois également devoir dire tout de suite que le bill contient des dispositions qui permettront d'appliquer la mesure avec effet rétroactif. Le premier ministre (M. Trudeau) a pourtant clairement déclaré dans son discours du jour d'actions de grâces que le bill entrerait en vigueur ce jour-là. Le jour de l'actions de grâces nous rappellera sans doute des mauvais souvenirs comme le jour de la Saint-Valentin dans un autre ordre d'idées. Je dirai seulement que le premier ministre a troublé ma digestion lorsqu'il est apparu sur l'écran de la télévision nationale.

Le fait est que le premier ministre devrait examiner cette loi avec beaucoup de soin. Elle peut se traduire par l'imposition de tout un système de lignes directrices s'appliquant à tous les Canadiens. Le premier ministre l'a fait clairement entendre dans son discours du jour d'actions de grâces lorsqu'il a déclaré:

Qu'on se le dise bien, ce programme doit, coûte que coûte, être appliqué avec succès: sinon, le gouvernement pourrait se voir forcé d'imposer au Canada une réglementation globale et obligatoire des prix et des revenus, s'appliquant partout et à tous.

Cela, il l'a répété à l'occasion lors d'une allocution dans l'Ouest du Canada hier, à Winnipeg et à Assiniboia, il a annoncé que le gouvernement et lui-même avaient l'intention de veiller à ce que ces directives s'appliquent sans exception à tous les Canadiens. Pour moi, cette menace à peine voilée montre bien que le gouvernement a l'intention d'essayer par tous les moyens de se mêler des affaires de chacun d'entre nous par le biais de son prétendu programme de directives. Le premier ministre et d'autres porte-parole du gouvernement continuent à parler de lignes directrices, mais je pense qu'il ne fait plus guère de doute que nous sommes au seuil d'une période au cours de laquelle le gouvernement fera tout son possible pour imposer une réglementation obligatoire.

On a de nouveau parlé de la constitutionnalité de cette mesure tout à l'heure, lors de la période des questions. Il reste au gouvernement à préciser la manière dont il envisage d'appliquer ces lignes directrices pour que personne au Canada ne leur échappe, comme le veut le premier ministre. Je pense qu'il appartient particulièrement au premier ministre de déclarer clairement et sans équivoque qu'il s'agit là d'une mesure d'urgence nationale, et que ce bill peut être considéré comme une nécessité absolue. Notre chef d'État n'a certainement pas eu la franchise que l'on pouvait attendre de lui à propos des problèmes économiques et en particulier de la réglementation.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je ne suis pas une autorité en matière constitutionnelle mais, si j'étais à la place du gouvernement, je ne voudrais pas m'attacher uniquement à rechercher l'opinion des juristes en cette affaire. Il faut rechercher la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans notre constitution. Le gouvernement devra réfléchir très sérieusement à ce qu'il va faire, à la menace que le premier ministre a formulée en ce qui concerne l'imposition de ces contrôles et des autres mesures prévues au bill. Il incombe au gouvernement de s'interroger sur les moyens que lui donne la constitution à cet égard.